

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 03941

Numéro SIREN : 423 250 257

Nom ou dénomination : DTZ INVESTORS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 49019

## **DTZ INVESTORS FRANCE**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 122.944 euros  
Siège social : 185-189, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine  
423 250 257 R.C.S. Nanterre

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix-sept octobre,

La société DTZ Investors (Holdings) Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 125 Old Broad Street, Londres, EC2N 1AR, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce anglais (*Companies House*) sous le numéro 09173976,

représentée par Monsieur Christopher Cooper en qualité de *Director*, dûment habilité à l'effet d'agir aux présentes,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « **Associé Unique** »), propriétaire de la totalité des sept mille six cent quatre-vingt-quatre (7.684) actions de seize euros (EUR 16) de valeur nominale chacune composant l'intégralité du capital social de la société DTZ Investors France (ci-après la « **Société** »),

Après avoir constaté que la société KMPG S.A., commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée des présentes,

**RAPPELLE** qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit :

- Démission du président,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire,
- Confirmation du mandat du directeur général,
- Démission d'un membre du Comité de Direction et décision à prendre quant à son remplacement.

**ADOPTE** en conséquence les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

*Démission du président*

L'Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Alban Liss de son mandat de président de la Société,

**dispense** Monsieur Alban Liss de l'exécution du préavis de deux mois prévu à l'article 13 des statuts de la Société en cas de démission du président,

**prend acte** de la démission de Monsieur Alban Liss de son mandat de président de la Société avec effet immédiat,

**remercie** Monsieur Alban Liss pour les services rendus à la Société et lui **donne** quitus pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

### **DEUXIEME DECISION**

*Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire*

L'Associé Unique,

**décide** de nommer :

**La société DTZ Investors (Holdings) Limited**, société de droit anglais, dont le siège social est situé 125 Old Broad Street, Londres, EC2N 1AR, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce anglais (*Companies House*) sous le numéro 09173976,

dont les représentants légaux sont Monsieur Christopher Cooper, Monsieur Simon Down et Monsieur Miles Herz, en qualité de *Directors*,

en qualité de président de la Société, en remplacement de Monsieur Alban Liss, démissionnaire, avec effet immédiat et ce, pour une durée illimitée,

**rappelle** qu'en sa qualité de président, la société DTZ Investors (Holdings) Limited, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs dévolus à l'Associé Unique / aux Associés par la loi et les statuts,

Dans ses rapports avec les tiers, le président engagera la Société même pour les actes qui ne relèvent pas de l'objet social à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**décide** que la société DTZ Investors (Holdings) Limited ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de président. Néanmoins, elle aura toutefois droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs,

**prend acte** que la société DTZ Investors (Holdings) Limited, intervenant aux présentes, accepte les fonctions de président de la Société et déclare satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice de ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

### **TROISIEME DECISION**

*Confirmation du mandat du directeur général*

L'Associé Unique,

**confirme**, en tant que de besoin, le mandat de Monsieur Jean-Maurice Blondel en qualité de directeur général de la Société,

le directeur général continuera d'exercer ses fonctions dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés lors de sa nomination le 17 décembre 2014.

#### **QUATRIEME DECISION**

*Démission d'un membre du Comité de Direction et décision à prendre quant à son remplacement.*

L'Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Alban Liss de son mandat de membre du Comité de Direction de la Société,

**prend acte** de la démission de Monsieur Alban Liss de son mandat de membre du Comité de Direction de la Société avec effet immédiat,

**remercie** Monsieur Alban Liss pour les services rendus à la Société et lui **donne** quitus pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes,

**décide** de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre de membres du Comité de Direction restant en fonction étant égal au minimum statutaire.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.



---

L'Associé Unique,  
La société DTZ Investors (Holdings) Limited,  
représentée par Monsieur Christopher Cooper